

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Du mouvement de la population en France, en 1859

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 262-271

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__262_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Du mouvement de la population en France, en 1859.

Pour pouvoir se faire une idée exacte des questions que soulève, dans un État quelconque, l'étude du mouvement de la population, il importe avant tout de se rappeler que le nombre des habitants d'un pays s'accroît de deux manières :

1^o Par l'excédant des naissances sur les décès;

2^o Par l'excédant des immigrations sur les émigrations.

Les relevés des registres de l'état civil, en faisant connaître le nombre des naissances et des décès survenus chaque année, fournissent la solution de la première partie du problème; les dénombrements périodiques, celle de la seconde.

Si un pays était complètement isolé, si les États voisins ne pouvaient lui envoyer aucun de leurs habitants, et si cette impossibilité était réciproque, il suffirait, pour connaître exactement, dans une année donnée, le chiffre de sa population, de déterminer (en partant d'un dénombrement initial unique, que nous supposons exact) l'excédant, depuis ce dénombrement, des naissances sur les décès, ou réciproquement.

Mais cette hypothèse de l'isolement complet ne se réalisant jamais, et, surtout dans l'état actuel des relations internationales, les divers pays faisant, par la voie de l'émigration, de mutuels échanges de population, il devient nécessaire, pour connaître le nombre de leurs habitants à une époque déterminée, de se livrer à ces longues et minutieuses opérations, réputées autrefois impossibles, qui s'appellent *dénombrements* ou *recensements* (en latin *census*).

Si les relevés annuels de l'état civil ne suffisent pas aujourd'hui pour déterminer, à une époque donnée, le chiffre de la population, ils offrent un intérêt considérable en permettant : 1^o de spécifier la part de l'excédant des naissances sur les décès et réciproquement dans l'accroissement ou la diminution de cette population; 2^o les différences caractéristiques que présentent les trois actes de la vie civile, selon qu'on les étudie dans les villes et les campagnes, c'est-à-dire d'après le degré d'agglomération, de concentration des habitants; 3^o le rapport à la population de chacun de ces actes; 4^o les rapports de réciprocité ou de cause à effet qu'ils ont entre eux; 5^o le rôle de chaque sexe dans les phénomènes qu'il met en lumière; 6^o l'état moral, au point de vue des relations sexuelles, de la société (accroissement ou diminution des naissances naturelles); 7^o Enfin, la durée moyenne de la vie, le plus important peut-être des renseignements qu'il soit possible d'y puiser.

De pareils documents ont une trop grande importance pour que nous n'ayons pas songé, dès longtemps, à les publier, au moins en ce qui concerne la France, dans le journal de la Société. Seulement, notre intention était de les faire précéder, à titre d'introduction, de recherches sur le mouvement de la population de notre pays, depuis la fin du dernier siècle jusqu'à nos jours. Le temps nous ayant manqué pour l'achèvement de cette vaste étude, dont les éléments toutefois sont entièrement réunis, nous ne voulons pas différer plus longtemps d'analyser, au fur et à mesure de leur publication, des relevés officiels de l'état civil. La plus récente a pour objet l'année 1859, année exceptionnelle à divers points de vue, particulièrement en ce qui concerne les décès, les faits de guerre et de nombreuses épidémies ayant déterminé une mortalité extraordinaire.

I. Accroissement de la population par l'excédant des naissances sur les décès.

En 1859, la population de la France s'est accrue de 38,563 habitants, par l'excédant des naissances sur les décès.

Cet excédant avait été de 95,320 en 1858, de 115,034 en 1857, et 81,924 en 1856. Il s'élevait à 150,000 en moyenne dans les années antérieures à 1854.

Le choléra, la guerre, la cherté des subsistances, le progrès des émigrations urbaines ont apporté, dans le mouvement de notre population depuis 1853, des éléments de perturbation incontestables, mais dont l'effet ne saurait tarder à être conjuré. Hàtons-nous de dire, en effet, que dès 1860, il s'est produit un excédant de naissances aussi élevé que dans les années les plus favorables de la période antérieure à 1854 et que 1861 donnera également des résultats satisfaisants. Que l'état économique du pays soit resté étranger à cette crise de population; que la fortune publique n'ait cessé de grandir; que tous les signes d'une aisance et d'un bien-être croissants n'aient cessé de se produire en France; c'est ce qu'il nous serait facile de démontrer. si le cadre de ce travail tout spécial autorisait une digression de cette nature.

On sait l'influence des agglomérations urbaines sur les actes de la vie civile. Cette influence est telle que, depuis quelques années, l'administration a cru devoir en tenir compte dans la préparation des documents qu'elle publie sur le mouvement annuel de la population.

Suivant, sur ce point, les divisions adoptées par les documents officiels, nous allons résumer rapidement les données du mouvement de la population en 1859, en ce qui concerne :

1° Le département de la Seine, qui représente le maximum de densité de la population;

2° La population urbaine, comprenant toutes les communes de plus de 2,000 habitants agglomérés;

3° La population rurale, qui renferme celle du reste du pays.

Cela posé, voici comment s'est réparti, entre ces trois grandes divisions, le faible excédant de naissances que nous venons de signaler.

	POPULATION en 1858. (1)	EXCÉDANT des naissances sur les décès en 1859.	ACCROISSEMENT par 100 habitants.
Département de la Seine. . .	1,748,609	9,918	0.51
Population urbaine.	8,189,971	6,206	0.08
Population rurale.	26,297,742	22,439	0.09
France entière.	36,236,322	38,563	0.11

Rappelons à ce sujet que, jusqu'en 1853, l'accroissement normal de la population de notre pays avait dépassé 0,47 pour 100 habitants.

Le taux d'accroissement des campagnes est à peine supérieur, cette année, à celui des villes. Si ce fait tendait à se perpétuer, rien n'arrêterait plus le mouvement ascendant de la population urbaine par suite des émigrations rurales. Mais nous croyons pouvoir le considérer comme purement accidentel dans les deux années précédentes.

1. Calculée d'après les excédants des naissances, le dénombrement de 1856 étant pris pour point de départ.

A partir de 1856, le département de la Seine présente le phénomène, très-remarquable, d'un excédant sensible des naissances sur les décès. C'est ce qu'indiquent les rapports comparatifs ci-après relatifs au taux d'accroissement annuel afférent à chaque catégorie de population.

	DÉPARTEMENT de la Seine.	POPULATION urbaine.	POPULATION rurale.	FRANCE.
1853	0. 15	0. 29	0. 43	0. 39
1854	— 0. 28	— 0. 55	— 0. 07	— 0. 19
1855	0. 02	— 0. 40	— 0. 01	— 0. 10
1856	0. 72	0. 13	0. 35	0. 32
1857	0. 50	0. 16	0. 23	0. 23
1858	0. 57	0. 16	0. 27	0. 26
1859	0. 51	0. 08	0. 09	0. 11

Ces rapports sont des témoignages sincères de l'amélioration extraordinaire survenue, depuis quelques années, dans les conditions hygiéniques de la capitale.

II. Naissances.

1. *Nombres absolus.* — Depuis 1851, les nombres absolus des naissances (morts-nés non comptés), ont été ainsi qu'il suit :

En 1851	979,907	En 1854	923,461	En 1857	940,709
1852	965,080	1855	902,336	1858	969,343
1853	936,967	1856	952,116	1859	1,017,896

Ainsi les naissances, après avoir diminué régulièrement de 1851 à 1855, ont repris, en 1856, un mouvement ascendant qui ne s'est arrêté, en 1857, que pour acquiescer, l'année suivante, une intensité nouvelle et tout à fait extraordinaire.

2. *Vie moyenne.* — En divisant la population par les naissances de 1859, on obtient les résultats suivants, d'après le degré d'agglomération de la population.

	POPULATION en 1859.	NAISSANCES.	HABITANTS pour 1 naissance.
Pour le département de la Seine. . .	1,758,523	60,186	29. 0
Pour la population urbaine.	8,203,224	258,970	31. 7
Pour la population rurale.	26,369,895	698,740	37. 8
France entière	36,331,642	1,017,896	35. 7

Si l'on multiplie, par ces rapports, les naissances correspondantes, on reproduit les populations dans lesquelles elles ont eu lieu. Or, une population considérée comme à peu près stationnaire étant égale aux naissances annuelles multipliées par la durée de la vie moyenne, les nombres 29, 31.7, 37.8 et 35.7 représentent, avec un certain degré d'approximation, le chiffre de cette durée pour chacune des trois subdivisions. La vie moyenne est donc plus longue dans les campagnes que dans les villes, et dans les villes que dans le département de la Seine.

Pour la France entière, ces rapports ont suivi, depuis 1817, la marche suivante :

PÉRIODES ET ANNÉES.	DURÉE de la vie moyenne.
1817-1824	31. 8
1817-1854	34. 4
1847-1854	37. 4
1854	39. 0
1855	40. 0
1856	38. 0
1857	37. 0
1858	37. 4
1859	35. 7

Ainsi la longueur de la vie moyenne, mesurée d'après le rapport des naissances

à la population¹, après avoir atteint son maximum en 1855, paraît éprouver, depuis cette époque, une assez sensible diminution.

3. *Rapport sexuel.* — Les naissances de 1859 comprennent 522,116 garçons et 495,780 filles; c'est 105,31 naissances masculines pour 100 naissances féminines.

Cette prédominance du sexe masculin paraît s'affaiblir successivement, quoique avec quelques oscillations, comme on peut le voir par les rapports afférents aux années antérieures :

	GARÇONS pour 100 filles.
1817-1853	106.09
1853	106.08
1854	105.38
1855	105.59
1856	105.31
1857	105.23
1858	105.00
1859	105.31

Ce fait pourrait s'expliquer par les progrès incessants des agglomérations urbaines, la prédominance des garçons y étant généralement plus faible que dans les populations éparses. C'est ce qu'indiquent les données ci-après.

	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS pour 100 filles.
Département de la Seine. . .	30,899	29,287	105.51
Population urbaine.	132,603	126,367	104.94
Population rurale	358,614	340,126	105.43
France entière	522,116	495,780	105.31

Par une exception qui ne s'était point encore présentée, le département de la Seine a produit proportionnellement plus de garçons que les autres fractions de la population.

Le rapport sexuel est, pour les enfants légitimes, de 105,51 et pour les enfants naturels de 102,97. Ces rapports étaient respectivement en 1858 de 105,25 et de 102,07. L'accroissement de la prépondérance masculine a donc porté à la fois sur les deux catégories d'enfants. Il n'en reste pas moins établi qu'en 1859, comme dans toutes les années précédentes, les naissances de filles se rapprochent plus de celles des garçons, lorsque les enfants sont naturels, que lorsqu'ils sont nés au sein du mariage. Nous n'avons encore lu ou trouvé aucune explication satisfaisante de ce fait singulier.

4. *Naissances naturelles.* — Le nombre des enfants naturels a été, en 1859, de 80,409, correspondant à 937,487 enfants légitimes. On a donc compté, cette année, 1 enfant naturel pour 11,66 enfants légitimes. On va voir que c'est une augmentation assez notable sur les années précédentes.

	ENFANTS LÉGITIMES pour 1 enfant naturel.
1817-1853	12.95
1853	12.71
1854	12.17
1855	12.93
1856	13.01
1857	12.27
1858	12.12
1859	11.66

1. Voir, pour la valeur de cette mesure, la discussion dont elle a été l'objet au sein de la Société dans sa séance du 8 janvier 1862 (numéro du 8 février dernier).

Les agglomérations favorisant les unions illicites, le nombre des enfants naturels doit naturellement être plus considérable dans le département de la Seine que dans les autres populations urbaines, et surtout que dans les populations rurales.

C'est ce que confirment les résultats recueillis pour 1859 et pour toutes les années antérieures.

	ENFANTS naturels.	TOTAL des naissances.	ENFANTS naturels pour 100 nais.	MÊMES rapports en 1858.
Département de la Seine	16,353	60,186	27. 00	26. 35
Population urbaine	31,728	258,970	12. 25	12. 16
Population rurale	32,428	698,740	4. 64	4. 43
France entière	80,409	1,017,896	7. 90	7. 70

Le département de la Seine conserve toujours, à cet égard, une situation exceptionnellement défavorable. Il est toutefois nécessaire, si l'on ne veut pas s'exagérer la portée de ce fait, de se rappeler que les enfants naturels qui y naissent, n'appartiennent pas tous à sa population, beaucoup de filles-mères venant des provinces y faire leurs couches et les localités voisines fournissant à ses hospices un certain nombre d'enfants trouvés. Il n'est pas inutile de faire remarquer, en outre, que ces derniers enfants sont tous inscrits à son état civil comme enfants naturels, bien qu'il soit notoire qu'un certain nombre est né dans le mariage. Cette observation s'appliquant à tous les enfants reçus dans les hospices (autrement qu'à bureau ouvert), il en résulte que le nombre des naissances illégitimes est fictivement accru en France par les documents officiels.

En comparant les résultats de 1859 à ceux de 1858, on remarque que l'accroissement des enfants naturels porte à la fois, à des degrés divers, sur les trois catégories de la population.

Au point de vue de leur situation dans la société, les enfants naturels se divisent en deux classes bien distinctes. La première comprend ceux qui ont été reconnus par l'un ou par l'autre des parents, soit dans l'acte de naissance, au moment de leur présentation à l'officier de l'état civil, soit par un acte authentique dont mention a été faite sur les registres de l'état civil, dans l'année même de la naissance. La seconde se compose des enfants non reconnus ou dont la reconnaissance ne résulte que de la simple déclaration du nom du père et de la mère, par les témoins de l'acte de naissance.

Cette distinction nous paraît avoir été faite avec soin pour la première fois en 1858; nous en rapprocherons les résultats de ceux de 1859.

	ENFANTS reconnus.	ENFANTS non reconnus.	RECONNUS p' 100 enfants naturels.	RAPPORTS de 1858.
Département de la Seine	4,226	12,027	26. 00	27. 17
Population urbaine	7,483	24,245	23. 59	24. 53
Population rurale	12,059	20,369	37. 19	41. 16
France entière	23,768	56,641	29. 56	31. 63

En 1858, le tiers environ des enfants naturels avait joui des avantages de la reconnaissance légale; cette proportion est moins favorable, en 1859, pour la France entière, et pour chacune des divisions de sa population.

5. *Morts-nés.* — Sous la dénomination de morts-nés, on comprend dans le mouvement de l'état civil les enfants morts (a) avant, (b) pendant l'accouchement, (c) dans les trois jours qui précèdent la déclaration à l'état civil. On inscrit aussi parmi les morts-nés (illégitimes) un petit nombre d'enfants trouvés morts sur la voie publique et dont on n'a pu, par ce fait, connaître l'origine.

En comparant les morts-nés, ainsi définis, à l'ensemble des naissances dont il font partie, on obtient, pour la France entière, les résultats suivants.

ANNÉES.	NAISSANCES		MORTS-NÉS.	MORTS-NÉS pour 100 naissances.
	totales	morts-nés compris.		
1851	1,011,572		31,665	3. 13
1852	1,002,981		37,901	3. 78
1853	975,631		38,664	3. 96
1854	963,329		39,778	4. 13
1855	940,349		38,013	4. 04
1856	992,002		40,786	4. 11
1857	982,614		41,905	4. 26
1858	1,013,095		43,752	4. 31
1859	1,064,416		46,520	4. 37

Ainsi, soit par le fait de l'accroissement des naissances hors mariage qui donnent, comme on le verra, un plus grand nombre de morts-nés que les naissances légitimes, soit parce que les instructions plus précises de l'administration ont amené une plus grande exactitude dans leur constatation, le nombre de ces décès paraît s'accroître, insensiblement il est vrai, mais presque sans interruption. L'année qui nous occupe présente, sur ce point, les résultats les plus défavorables.

Le rapport des morts-nés aux naissances varie sensiblement, comme le tableau ci-après l'indique, selon que ces naissances sont naturelles ou légitimes.

	NAISSANCES	
	légitimes.	naturelles.
1857	4. 05	7. 47
1858	4. 02	7. 15
1859	4. 11	7. 85

On voit qu'en 1859 l'accroissement a porté presque également sur les deux catégories de naissances.

Les morts-nés étant sensiblement plus nombreux dans les conceptions illégitimes, il est naturel qu'ils dominent dans les populations les plus agglomérées, puisqu'elles ont un plus grand nombre de ces conceptions. C'est ce qui a lieu en effet. Ainsi on constate dans le département de la Seine 6.89 morts-nés pour 100 naissances ; dans la population urbaine 5.36, et dans la population rurale 3.78 seulement.

En comparant ces résultats à ceux de 1858, on remarque que les morts-nés se sont accrues dans les trois catégories de population.

Ajoutons, pour compléter nos observations sur ce point, que ce sont les naissances multiples qui en produisent le plus. Ainsi le rapport des morts-nés au total des naissances qui est, comme nous l'avons vu, de 4.37 pour l'année que nous étudions, s'élève, pour les accouchements doubles, à 14.50 et à 33.33, pour les accouchements triples.

Des rapports sont peu différents de ceux de l'année 1858, pendant laquelle les accouchements doubles avaient produit 14.31, et les accouchements triples 35.02 morts-nés par 100.

6. *Naissances multiples.* — Nous avons vu que le nombre total des naissances, morts-nés compris, a été en 1859, de 1,064,416. — Ces naissances proviennent de 1,053,169 accouchements, savoir ; 1,042, 043 accouchements simples, 11,005 accouchements ayant produit deux enfants et 121 en ayant produit trois.

Par rapport à l'année précédente, les accouchements simples se sont accrues de 4.93, et les accouchements doubles de 12.50 pour 100. Quant aux accouchements triples, dont le nombre est d'ailleurs insignifiant, ils ont diminué de 23.41 pour 100.

Sur les 11,005 accouchements qui ont donné lieu à des jumeaux, 3,582 ont produit 2 garçons; 3,510 2 filles, et 3,913 un garçon et une fille.

Sur les 121 accouchements triples, 33 ont produit 3 garçons; 19, 3 filles; 37, un garçon et deux filles, et 32 une fille et 2 garçons.

Dans les naissances multiples, le rapport des garçons aux filles n'est, cette année, que de 101.63 pour 100; il avait été l'année précédente de 106.91.

Nous rappellerons à ce sujet, que, dans les naissances d'enfants vivants, ce rapport est de 105.31. Dans les naissances totales (morts-nés compris), il est plus élevé, puisqu'il atteint 106.89, pour 100. La raison en est due à la prépondérance excessive des garçons dans les morts-nés; dans cette classe d'enfants, en effet, on ne compte pas moins de 148,10 garçons pour 100 filles.

III. Mariages.

1. *Nombres absolus et relatifs à la population.* — Le nombre des mariages contractés pendant l'année 1859 s'est élevé à 298,417, répartis comme il suit entre les trois classes de population que nous comparons.

		NOMBRE d'habitants pour 1 mariage.	MÊME rapport en 1858.
Département de la Seine. . .	17,489	100	98
Population urbaine.	67,182	122	116
Population rurale	213,746	123	120
France entière	298,417	122	118

Il résulte de cette comparaison que la diminution des mariages constatée en 1859 a porté principalement sur la population urbaine. Dans les deux années, le nombre a été en raison directe de l'agglomération, ce qui s'explique par ce fait que les villes s'accroissant surtout par les immigrations, comptent, à population égale, plus d'adultes que les campagnes.

Pour la France entière, les nombres absolus des mariages et leur rapport à la population ont suivi, depuis 1851, la marche indiquée par le tableau ci-après:

1851	286,884 mariages, soit 1 mariage sur	124 habitants.
1852	281,460	127
1853	280,609	128
1854	270,906	133
1855	283,846	127
1856	287,029	125
1857	295,510	122
1858	307,056	118
1859	298,417	122

Le nombre moyen des mariages ayant été, de 1817 à 1853, de 1 sur 128 habitants, les rapports qui précèdent permettent de conclure que, contrairement à une opinion très-accréditée, les mariages sont, en France, en voie d'accroissement.

Il est vrai que les révolutions, les épidémies, le choléra et les armements extraordinaires en ralentissent souvent le progrès; mais la compensation s'opère dès que les causes préventives ont cessé d'agir. C'est ainsi, pour donner quelques exemples, qu'après la disette de 1847, le rapport des mariages s'est élevé de 1 sur 142 à 1 sur 121, et après le choléra de 1859, de 1 sur 128 à 1 sur 120. A une époque plus récente, la mortalité de 1854 a fait descendre les mariages à 1 sur 133. Mais, depuis, ce rapport s'est successivement élevé jusqu'à 1 sur 118, c'est-à-dire au terme le plus élevé qu'on ait constaté jusqu'à ce jour.

2. *Fécondité légitime.* — En même temps que le nombre des mariages tend à s'accroître en France, leur fécondité paraît s'affaiblir.

Si on compare, en effet, comme mesure (très-imparfaite, nous le reconnaissons, mais généralement adoptée), de cette fécondité, les mariages aux enfants légitimes nés dans l'année que l'on considère, on obtient les rapports suivants :

1822 à 1831	3.64		1857	2.94
1832 à 1841	3.31		1858	2.91
1842 à 1851	3.19		1859	3.14
1852 à 1856	3.16			

On remarque en 1859 une recrudescence assez marquée, mais très-probablement accidentelle.

Étudiée par nature de population, l'expression de cette fécondité est, pour 1859, dans le département de la Seine de 2.51, dans la population urbaine, de 3.23, enfin de 3.11 dans la population rurale. — Ces rapports, rapprochés de ceux de 1858, indiquent que les mariages ont été plus féconds dans les trois natures de population, mais principalement dans les communes rurales. — Le fait contraire s'était reproduit l'année précédente; mais il avait un caractère tout exceptionnel.

3. *Mariages selon l'état civil.* — Voici quelle a été, en 1859, la répartition des mariages suivant l'état civil des époux.

Entre garçons et filles	249,868	83. 73
Entre garçons et veuves	10,427	3. 50
Entre veufs et filles	27,517	9. 22
Entre veufs et veuves	10,605	9. 55
	<u>298,417</u>	<u>100. 00</u>

Ces résultats signalent une légère augmentation, par rapport aux années précédentes, des mariages de garçons et de filles, et une diminution correspondante dans les autres.

Ils indiquent que, sur 100 mariages, 87.23 ont été contractés par des garçons, 12.77 par des veufs, 92.95 par des filles, et 7.15 par des veuves. — En d'autres termes, pour 100 hommes qui se marient, il y en a 15 qui contractent un nouveau mariage; tandis que cette proportion n'est que de 8 pour un même nombre de femmes. — Les veufs ont donc deux fois plus de chance de se remarier que les veuves, et on pourrait même dire quatre fois plus, car ils sont dans notre population deux fois moins nombreux que ces dernières.

4. *Instruction élémentaire des époux.* — L'administration a voulu connaître, à l'occasion du relevé du nombre des mariages, le degré d'instruction élémentaire des époux. Dans ce but, les mariés ont été classés en deux catégories d'instinctes : ceux qui ont signé et ceux qui n'ont pu signer leur acte de mariage.¹

En 1859, sur 298,417 mariés du sexe masculin, 206,498 se sont trouvés dans la première catégorie, et 91,919 dans la seconde. Pour le sexe féminin, les personnes ayant signé leur nom ont été de 161,279, et les autres de 137,138.

Ainsi sur 100 hommes qui se sont mariés en 1859, 31 au moins doivent être considérés comme manquant absolument de l'instruction la plus élémentaire; pour 100 femmes la proportion est de 46.

Bien que, comparés aux résultats des années précédentes, ces rapports semblent indiquer une légère amélioration, on n'en est pas moins autorisé à dire qu'environ le tiers des hommes et presque la moitié des femmes qui se marient ne savent, suivant toute probabilité, ni lire ni écrire.

La situation est, comme on devait s'y attendre, sensiblement plus favorable dans

1. Nous ferons remarquer que le fait de la signature n'indique pas nécessairement que celui qui l'a donnée sait lire et écrire; il y a là un indice, mais non une certitude.

le département de la Seine; cependant on y compte encore 1 homme tout à fait illettré sur 21 et 1 femme sur 7.

Dans la population urbaine, ces rapports sont respectivement de 1 homme sur 4 et de 1 femme sur 2 1/2.

Enfin ils sont exactement d'un tiers pour les hommes, et de moitié pour les femmes dans la population rurale.

Ajoutons que les mêmes recherches, d'après les opérations de recrutement, pour les jeunes gens de 20 ans accomplis, conduisent à des résultats à très-peu de chose près identiques.

IV. Décès.

1. *Nombres absolus.* — En 1859, les décès, abstraction faite des morts-nés, se sont ainsi répartis :

Département de la Seine.	50,268
Population urbaine.	252,764
Population rurale.	676,301
France entière.	<u>979,333</u>

Depuis 1851, le nombre des décès avait varié ainsi qu'il suit :

En 1851	817,440		En 1855	937,942
1852	810,695		1856	837,082
1853	795,596		1857	858,785
1854	992,779		1858	874,023

Il résulte de ces faits, que non-seulement la diminution constatée en 1856 ne s'est pas maintenue, mais encore qu'on a dépassé en 1859 le chiffre de 1855 et presque atteint celui de 1854, année de choléra et de cherté, pendant lesquelles, pour la première fois en France, les décès l'ont emporté sur les naissances.

2. *Décès par catégorie de population.* — En divisant la population par les décès, on obtient, en 1859 et 1858, les rapports ci-dessous.

	1859.	1858.
Département de la Seine.	35 habit.	36.3 habit.
Population urbaine.	32.5	35.1
Population rurale.	39	44.3
France entière.	<u>37</u>	<u>41.5</u>

L'accroissement des décès a porté, comme on le voit, sur les trois catégories que nous étudions, mais principalement sur les communes rurales. — Le coefficient de mortalité n'est pas moins resté proportionnel au degré d'agglomération. Toutefois le département de la Seine, par une exception remarquable, présente, depuis 1854, une mortalité inférieure à celle des autres populations urbaines de l'empire.

Pour la France entière, les coefficients de mortalité ont suivi, depuis 1817, la marche indiquée par les termes suivants.

1817 à 1854	1 décès sur	41	habitants.
1853	—	45	—
1854	—	36	—
1855	—	38	—
1856	—	43	—
1857	—	42	—
1858	—	41.5	—
1859	—	37	—

Ces coefficients confirment les inductions tirées du chiffre absolu des décès.

3. *Rapport des décès aux naissances.* — Pour un nombre donné de naissances, les décès sont généralement en raison directe de l'agglomération de la population.

Mais ici encore, il faut faire une exception pour le département de la Seine, où

la situation est plus favorable non-seulement que dans l'ensemble des villes, mais même que dans la population rurale.

ANNÉES.	DÉCÈS POUR 100 NAISSANCES.			
	Dép. de la Seine.	Pop. urbaine.	Pop. rurale.	France entière.
1855	99	115	100	104
1856	77	95	86	88
1857	85	95	91	91
1858	83	94	89	90
1859	83	91	91	96

Pour un même nombre de naissances, on constate toujours un plus grand nombre de décès du sexe féminin que de l'autre sexe. Le tableau ci-après donne la mesure de cette différence :

	DÉCÈS POUR 100 NAISSANCES.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.
En 1851	88	92
1852	88	93
1853	82	88
1854	105	110
1855	105	103
1856	87	89
1857	89	94
1858	87	94
1859	94	98

L'année 1855 fait seule exception à cette règle, les pertes considérables de notre armée en Crimée ayant eu pour effet d'accroître sensiblement le nombre des décès masculins. Cette supériorité de la mortalité féminine à naissances égales, peut contribuer à expliquer le fait de la diminution croissante de l'excédant du sexe féminin dans la population générale, excédant très-marqué dans les résultats des premiers dénombrements de ce siècle.

4. *Causes de la mortalité extraordinaire de 1859.* — Nous avons voulu nous rendre compte, autant que possible, des causes qui ont amené la mortalité extraordinaire de l'année 1859. Les plus importantes paraissent être : 1° des épidémies très-intenses de dysenterie, de variole et de fièvre scarlatine, qui ont frappé presque exclusivement sur les enfants; 2° la guerre d'Italie, dont les victimes les plus nombreuses se trouvent dans la population masculine de 20 à 30 ans.

La table des décès par âges de cette année confirme pleinement ces observations. En effet, l'excédant des décès de 1859 par rapport à 1858 se répartit ainsi qu'il suit pour les deux sexes.

	SEXES.	
	Féminin.	Masculin.
De 0 à 1 an	39	49
De 1 à 5 ans	29	40
De 20 à 30 ans	11	11
Au-dessus	21	
	100	100

C'est la dysenterie surtout, et particulièrement la cholérine ou choléra infantile, qui ont provoqué le plus grand nombre de décès. Leurs ravages sont dus aux chaleurs intenses et à la sécheresse prolongée qui ont régné pendant l'été de 1859. Il est fort à craindre que les mêmes causes n'aient produit des effets identiques en 1861.